

SEANCE DU 5 AVRIL 2017

DÉCISION N° 2017 / 12 / S3REnR-HdF / 1

**PROJET DE REVISION DU SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU
DES ENERGIES RENOUVELABLES DES HAUTS-DE-FRANCE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-15-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine du 17 mars 2017 de la directrice du département concertation et environnement de Réseau de transport d'électricité (RTE), demandant la désignation d'un garant en application de l'article L121-16-1,

DÉCIDE :

Article unique:

Monsieur Bernard FERY est désigné comme garant de la concertation préalable organisée pour la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3R EnR) de la région des Hauts-de-France.

Le Président



Christian LEYRIT